

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 05 Décembre 2023

Date de convocation :

30.11.2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq décembre, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Nombre de Membres :

En Exercice : 13
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Excusés ou absents : 1

Etaient présents : Mme VAN DE WALLE, Mr KOCH, Mme CAPPENDÏK, Mme PIGEAT, Mr BAUGE, Mme GROS, Mme MOREAU, Mme TURE, Mr RAIMBAULT.

Résultat du vote :

Voix « pour » : 12
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Avaient donné pouvoir : Mme MARGUERITAT représentée par Mme VAN DE WALLE, Mr MOURBRUN représenté par Mr KOCH.

Etaient absents ou excusés : Mr DEBROYE

Date d'affichage :

30.11.2023

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDÏK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023/43 BUDGET CCAS : Décision Modificative N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et de la famille,

Vu la délibération n° 2023/33, relative à la décision modificative n°1 du CCAS,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative n°2, du CCAS :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Fonction	Libellé	PREVU		MODIFICATIONS		OBSERV.
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<u>Chapitre 011</u>	-	<u>Charges à caractère général</u>					
<u>Comptes 62</u>	-	<u>Autres services extérieurs</u>					
6288	020	Autres	1 800,00 €		- 200,00 €		
<u>Chapitre 012</u>	-	<u>Charges de Personnel</u>					
<u>Comptes 63</u>	-	<u>Impôts, taxes et versements assimilés</u>					
6331	020	Versement mobilité	310,00 €		100,00 €		
6336	020	Cotisations CNFPT	1 450,00 €		500,00 €		
<u>Comptes 64</u>	-	<u>Charges de Personnel</u>					
64111	020	Rémunération principale	73 500,00 €		3 700,00 €		
<u>Chapitre 66</u>	-	<u>Charges financières</u>					
<u>Comptes 661</u>	-	<u>Charges d'intérêts</u>					
6615	01	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	1 358,75 €		350,00 €		
<u>Chapitre 74</u>	-	<u>Dotations et participations</u>					
<u>Comptes 748</u>	-	<u>Compensations, attributions et autres participations</u>					
74888	424	Autres attributions et participations		1 750,00 €		2 845,00 €	Participations
<u>Chapitre 75</u>	-	<u>Autres produits de gestion courante</u>					

<u>Comptes 75</u>	-	<u>Autres produits de gestion courante</u>			
756	424	Libéralités reçues		5 311,00 €	700,00 €
<u>Chapitre 77</u>		<u>Produits spécifiques</u>			
773	020	Mandats annulés		- €	905,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					
				4 450,00 €	4 450,00 €

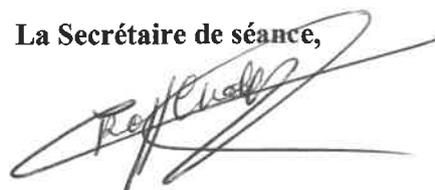
Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir débattu, approuvent à l'unanimité la décision modificative n°2 du Budget du CCAS présentée ci-dessus.

Le Président,



Jean-Louis SALAK

La Secrétaire de séance,



Mme CAPPENDÛK

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le : 12/12/2023